



PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 12 AOUT 2024

PRESENTS :

Président de l'assemblée délibérante : M. BLUTEAU Joël

Membres de l'Assemblée délibérante : Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël - Mme SURAUD Rose-Marie - M. SOULAIN Guy - Mme JOUBERTEAU Yolande - Mme BAUD Françoise - M. AUGER Jean-Louis - M. BILLARD Fabien - Mme CHAUVEAU Delphine - M. MANCEAU David - Mme MIGNE Mélanie - Mme TEIXEIRA Andréia - M. BERTRAND Adrien - M. LAPORTA Francis

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DUSSEVAL Tony a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël

Mme LIEHRMANN-DREUX Simone a donné pouvoir à M. MANCEAU David

ABSENT EXCUSE :

M. JOURDAIN Éric

ABSENTE :

Mme JUTARD Marinette

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de membres présents : 15

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal du 12 août 2024 peut donc se dérouler.

SOMMAIRE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 JUILLET 2024.....	2
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SyDEV TRAVAUX NEUFS ECLAIRAGE AMENAGEMENT QUAIS DE BUS ABORDS COLLEGE (délibération n° 2024-0129).....	2
CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES EXHUMATIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DANS LES CONCESSIONS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE REPRISE (délibération n° 2024-0130).....	3
DEMANDE CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD.367 A LA SOCIETE NEXITY (délibération n° 2024-0131).....	3
GARANTIE PREVOYANCE DES AGENTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2025 ET PARTICIPATION EMPLOYEUR.....	3
LA JOSEPHINE 2024 (délibération n° 2024-0132).....	4
QUESTIONS DIVERSES	4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. BERTRAND Adrien se porte candidat pour le poste de secrétaire de séance. Après vote à main levée, a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité, M. BERTRAND Adrien.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 JUILLET 2024

Monsieur LAPORTA Francis précise qu'il a été noté qu'il était absent mais il était absent excusé.

Après cette observation qui sera rectifiée dans le procès-verbal du 4 juillet, le procès-verbal du 4 Juillet est adopté à l'unanimité.

SYNTHESE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions du CGCT, information est faite au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délibération n° 2020-0044 du 28 mai 2020, complétée par la délibération n° 2022-0161 du 18 octobre 2022.

005/2024	30/07/2024	Délivrance de la concession cimetière C.191
----------	------------	--

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

DATE DE DECISION	PARCELLE	ADRESSE	SUPERFICIE	DECISION
28/06/2024	AE.158 AE.163	Rue de Bellevue	3 a 49 ca 1 a 36 ca	Refus de préemption
28/06/2024	AC.166	33 rue du Moulin Rouge	1 a 50 ca	Refus de préemption
03/07/2024	AB.338 AB.336	8 Rue Traversière	3 a 60 ca 12 ca	Refus de préemption
02/08/2024	AE.62 AE.63	25 et 25bis Route de la Rochelle	87 ca 2 a 94 ca	Refus de préemption

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SyDEV TRAVAUX NEUFS ECLAIRAGE AMENAGEMENT QUAIS DE BUS ABORDS COLLEGE (délibération n° 2024-0129)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention SyDEV n° 2023-ECL.0891 relative aux travaux neufs d'éclairage à la suite de l'aménagement des quais de bus aux abords du collège, pour un montant de 2.887,00 € à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant tel que proposé et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES EXHUMATIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DANS LES CONCESSIONS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE REPRISE (délibération n° 2024-0130)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 3 devis des entreprises Pompes Funèbres Régionales ZELIE de Marans, Pompes Funèbres ROBIN de Vix et marbrerie Jacky GAUTIER de Petosse pour les travaux d'exhumations des concessions qui ont fait l'objet d'une reprise dans le cimetière communal.

La commission bâtiments, voirie, cimetière, réunie le 26 juillet dernier, a émis un avis favorable pour le devis de l'entreprise Pompes Funèbres ROBIN de Vix.

Monsieur LEGERON Joël précise qu'il a été recensé une vingtaine de concessions. La nouvelle réglementation exigeant des boîtes à ossements en bois nécessitera plus de place. La commission n'a pas encore abordé le sujet du stockage de ces boîtes. Cette opération permettra de reporter le projet d'agrandissement du cimetière.

La commission devra également étudier le plan pour des nouveaux emplacements de cavernes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour (Mme ROBIN Hélène s'étant retirée), suit l'avis de la commission et mandate Monsieur le Maire pour signer le devis de l'entreprise Pompes Funèbres ROBIN afin qu'elle entreprenne les travaux pour un montant de 8.958,33 € H.T. (modulable en fonction des ossements retrouvés). Monsieur le Maire précise que la somme avait été prévue au budget primitif.

DEMANDE CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD.367 A LA SOCIETE NEXITY (délibération n° 2024-0131)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail reçu de l'entreprise NEXITY et sollicitant, afin de finaliser un projet de construction de logements, une cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AD.367 (environ 68 m²) qui permettrait la circulation en sens unique des usagers de ces logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention (Mme SURAUD s'étant retirée) :

- Accepte la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AD.367
- Dit que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur
- Mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces de ce dossier en l'étude de M° ARCOUET et GIRAUDET, notaires à Marans.

GARANTIE PREVOYANCE DES AGENTS AU 1^{ER} JANVIER 2025 ET PARTICIPATION EMPLOYEUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire introduit une obligation de participation financière des employeurs à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit :

- La mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour toutes les collectivités territoriales
- Un niveau minimum de couverture minimale de 90 % de la rémunération nette
- Un financement employeur minimal à hauteur de 50 % des cotisations acquittées par les agents sur les garanties minimales (incapacité et invalidité, hors options)

Le Centre de gestion propose un contrat collectif. La Mutuelle Nationale Territoriale, actuellement en place dans la collectivité a été sollicitée mais ne propose pas de contrat collectif, ne pouvant concurrencer l'offre du Centre de Gestion. Et enfin, GROUPAMA a également proposé ses tarifs.

Le Conseil Municipal, après discussion, choisit d'adhérer au contrat collectif à adhésion obligatoire de TERRITORIA MUTUELLE par l'intermédiaire du Centre de gestion, et décide de proposer au Comité Social Territorial :

- Un taux de couverture à 95 %
- Une participation employeur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents sur leurs garanties minimales.

Ce sujet sera présenté à la réunion du mois d'octobre après avis du CST.

LA JOSEPHINE 2024 (délibération n° 2024-0132)

Rapporteur : Madame TEIXEIRA Andréia

Madame TEIXEIRA Andréia présente au Conseil Municipal une proposition de convention de participation entre la ville de La Roche sur Yon et la Commune de l'Ile d'Elle pour « La Joséphine 2024 », course et marche 100 % solidaire et féminine au profit de la Ligue contre le Cancer.

Deux types de participations sont possibles :

- 1) Communication sur l'évènement à l'aide d'un kit mis à la disposition des communes (affiches, bannières, visuels numériques, etc.)
- 2) Proposition locale d'un parcours de 5 km, dans les rues ou chemins communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage sur les points 1 et 2 à participer à l'opération « La Joséphine 2024 ». Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et dit que la marche est programmée pour le samedi 12 octobre à 9h30.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des divers travaux sur la commune :
 - Les artisans, en congé actuellement, respectent bien le planning pour le pôle enfance jeunesse
 - Une partie du changement de la main-courante du terrain de football est effectuée
 - La rénovation de la chapelle au cimetière en cours

- Les travaux du city stade vont démarrer le 27 août
- Les travaux de climatisation réversible de la médiathèque sont achevés.
- Monsieur le Maire rappelle au conseillers municipaux la réunion qui aura lieu le 2 septembre à 19h00 à la salle du Gué de Velluire pour le projet de salle omnisports. Monsieur le Maire précise que cette réunion n'est pas publique.

LEVEE DE LA SEANCE A 20h50

Le secrétaire de séance

Le Maire

M. BERTRAND Adrien

M. BLUTEAU Joël